



Communiqué de presse de la Municipalité

Arrêté anti-pesticide : le Tribunal de Cergy-Pontoise donne raison à la Ville de Malakoff

Malakoff, le 19 décembre 2019 - Le Tribunal de Cergy Pontoise a tranché : la Ville de Malakoff a toute légitimité de prendre un arrêté interdisant l'utilisation par les professionnels du glyphosate et des pesticides de synthèse. Suite à l'audience du mercredi 11 décembre dernier, la requête d'annulation du Préfet des Hauts-de-Seine a été rejetée.

C'est la reconnaissance claire de la légitimité des collectivités locales et des Maires à agir pour le bien-être des populations, pour leur santé, pour la protection de l'environnement. C'est la reconnaissance également des carences de l'État, de son désengagement sur des enjeux cruciaux dont il a pourtant la responsabilité.

C'est enfin une victoire collective, celle de toutes les associations, scientifiques, citoyen.ne.s, ONG, qui se mobilisent depuis des années pour alerter sur la dangerosité de ces pesticides que les industriels continuent pourtant de produire et vendre en France comme ailleurs.

Cette dynamique commune, nous voulons la poursuivre et l'amplifier encore. La Ville de Malakoff compte bien prendre toute sa place, aux côtés des collectivités engagées, pour le bien vivre de tou.te.s.

Contact presse : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

